

1. Identité & Coordonnées

Entreprise Gregoir Holding NV
 Adresse Tentoonstellingslaan 317, 1090 Jette
 N° d'entreprise BE0457.506.668

Téléphone +32 (0)52 26 13 40
 Courriel info@gregoir.net.bmw.be
 Site Web www.gregoir.bmw.be

ainsi que ses sociétés et établissements affiliés, présents et futurs, tels qu'énumérés à l'annexe 1, ci-après dénommés « **GREGOIR** »

2. Définitions

- « **Conditions générales** » : toutes les dispositions énoncées ci-dessous, y compris les annexes et toutes les conditions de facturation et de paiement affichées séparément, qui font partie intégrante du présent document.
- « **Services** » : l'ensemble des services fournis par GREGOIR ainsi que les processus administratifs, promotionnels et comptables qui s'y rattachent.
- « **Services complémentaires** » : tous les services optionnels offerts par des tiers, pour lesquels GREGOIR n'agit qu'en tant que facilitateur, tels que, mais sans s'y limiter, le financement, la location, le leasing, l'assurance (de garantie)...
- « **Biens** » : tous les biens que vous achetez à GREGOIR ou les matériaux et pièces utilisés par GREGOIR dans le cadre des services d'entretien ou de réparation.
- « **Véhicules** » : les voitures et motos neuves, d'occasion ou de stock que vous achetez chez GREGOIR
- « **Votre voiture** » : la voiture ou la moto que vous proposez à GREGOIR pour l'acquisition, l'entretien ou la réparation
- « **Agence** » : tout lieu à partir duquel GREGOIR fournit des services ou des biens, avec ou sans salle d'exposition.
- « **Centre de service GREGOIR** » : les ateliers d'entretien et les garages où GREGOIR effectue l'entretien et/ou les réparations en interne.
- « **Constructeur** » : désigne le fabricant ou le constructeur qui, mandaté ou non par une marque automobile, produit ou importe les biens et les véhicules que vous pouvez commander par l'intermédiaire de GREGOIR.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3. Application

§1 Les présentes conditions s'appliquent à tout accord, au sens le plus large du terme, que vous concluez avec GREGOIR.

§2 Tout accord que vous concluez avec GREGOIR et qui diffère des présentes conditions générales sera clairement décrit sur les documents de vente tels que les offres et les bons de commande. Ces conditions particulières de vente prévalent toujours sur les présentes conditions, mais uniquement pour les dispositions dont elles diffèrent. Il en va de même pour les « conditions de garantie » que vous recevez séparément. La version néerlandaise prévaut toujours sur les éventuelles traductions.

§3 Pour certains services additionnels médiatisés par GREGOIR, d'autres parties sont responsables et GREGOIR n'agit qu'en tant que facilitateur au nom et pour le compte de tiers. Pour ces services supplémentaires, vous concluez un accord avec les tiers et les conditions de vente spécifiques du fournisseur concerné s'appliquent.

§4 Si une clause (ou une partie d'une clause) est nulle, inapplicable ou autrement inapplicable, cette nullité ou inapplicabilité n'aura aucune incidence sur les autres dispositions contractuelles. Le cas échéant, les parties prendront les mesures nécessaires pour remplacer la clause nulle ou inapplicable par une formule alternative valable ayant le même effet économique. Le cas échéant, les parties prendront les mesures nécessaires pour remplacer la clause nulle ou inapplicable par une formule alternative valable ayant le même effet économique.

§5 GREGOIR peut modifier ces conditions et ces prix à tout moment, y compris pendant la durée du contrat, mais pas à votre détriment. Toute modification susceptible d'affecter votre accord actuel ou futur sera soumise à approbation.

§6 Les accords ou engagements pris par d'autres parties que GREGOIR ou ses mandataires ne sont valables que si GREGOIR vous les confirme par écrit.

§7 Votre accord avec GREGOIR doit être interprété comme une obligation de moyens (c'est-à-dire pas une obligation de résultat) par laquelle GREGOIR exécute ses services au mieux de ses capacités et conformément aux pratiques reconnues de l'industrie, avec le soin que vous pouvez raisonnablement attendre.

4. Consulter et accepter les conditions

§1 Vous avez plusieurs occasions de consulter et d'accepter les présentes conditions :

- ils sont disponibles gratuitement sur le site Web www.gregoir.bmw.be ;
- vous pouvez en demander une copie à tout moment, que vous recevrez en format PDF par courrier électronique ;
- ils sont ajoutés aux documents de vente tels que les devis et les bons de commande ;
- certaines transactions en ligne nécessitent un clic obligatoire pour accepter les présentes conditions avant de pouvoir poursuivre le processus de commande.

§2 Tout document émis par le constructeur comportant les caractéristiques techniques d'un véhicule commandé et le cachet ou la signature de GREGOIR et joint au bon de commande fait partie du contrat de vente.

5. Début de l'accord

§1 L'accord entre en vigueur dès que vous signez un bon de commande ou passez une commande en ligne et après que GREGOIR l'ait expressément confirmé par écrit. Tout paiement anticipé est également considéré comme une commande formelle.

§2 La réception effective des communications numériques ne peut jamais être garantie à 100 % en raison du contexte technologique, par exemple si vous avez fourni une adresse électronique incorrecte ou en raison de défaillances dans le trafic des courriers électroniques. Le fait de ne pas recevoir de confirmation ou de rappel ne peut en aucun cas être invoqué comme un motif valable de résiliation ou d'annulation. Si vous attendiez une confirmation écrite et que vous ne l'avez pas reçue, vous devez contacter GREGOIR vous-même afin d'envoyer la communication à nouveau et éventuellement d'une manière différente.

OFFRE

6. Offre

§1 En passant une commande, vous bénéficiez d'une présomption réfutable que GREGOIR vous a correctement informé de la nature et du prix de l'offre, de vos droits et obligations, du contenu des présentes conditions et du droit de rétractation dont vous bénéficiez, le cas échéant.

§2 Pour tous les biens, l'offre est valable jusqu'à épuisement des stocks. GREGOIR n'est pas responsable de l'indisponibilité des biens commandés, qu'elle soit due à un retard ou à un arrêt des processus de production chez le constructeur. Si un article n'est pas disponible, GREGOIR proposera une alternative. Vous êtes libre d'accepter ou non l'offre modifiée. Si vous avez déjà effectué un paiement, GREGOIR vous remboursera ce montant, sans dédommagement supplémentaire.

L'achat de véhicules est toujours soumis aux conditions particulières de vente convenues en cas d'indisponibilité ou de dates de livraison.

§3 GREGOIR peut modifier ou retirer son offre à tout moment et n'est pas responsable des erreurs involontaires dans sa représentation (par exemple en raison d'erreurs d'impression ou de frappe).

§4 Vous êtes conscient que toute représentation de l'offre (par ex. en ligne, catalogues, échantillons et échantillons) dépend des réglages de l'écran, des techniques d'impression, de la lumière artificielle... et que, par ex., les couleurs peuvent donc différer légèrement de la réalité. Les images peuvent également contenir des éléments non inclus dans le prix.

GARANTIE

7. Garantie de conformité légale

§1 Si vous êtes un consommateur, vous avez le droit à une garantie légale de conformité, pour laquelle nous nous référons expressément à la loi du 21.09.2004 relative à la protection des consommateurs en matière de vente de biens de consommation (ancien Code civil art. 1649 bis à 1649 nonies) et aux art. 1641 à 1649 de l'ancien Code civil sur les vices cachés.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site Web du SPF Économie : <https://economie.fgov.be/nl/themas/consumentenbescherming/de-garantie>.

§2 Vous devez toujours inspecter minutieusement les biens et les véhicules livrés au moment de la livraison. Vous devez signaler par écrit à GREGOIR tout défaut de conformité dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 15 jours suivant sa constatation.

§3 La période de garantie commence à la date de livraison et est de 2 ans pour les biens/véhicules neufs et d'au moins 1 an pour les articles d'occasion.

§4 Si la garantie s'applique, GREGOIR vous fera une proposition de réparation. Il peut s'agir d'une réparation, d'un échange ou d'une compensation financière. Les coûts associés seront pris en charge par GREGOIR.

§5 La garantie ne s'applique pas aux :

- dommages causés par un mauvais entretien ou une réparation défectueuse. Vous pouvez faire entretenir ou réparer votre véhicule par un partenaire de votre choix, mais les opérations doivent être effectuées conformément aux instructions du constructeur ;
- défauts causés par une utilisation anormale ou incorrecte telle que les accidents, la négligence, les chutes, le non-respect des instructions ou des manuels de l'usine ou toute forme d'utilisation non conforme à l'usage pour lequel l'appareil a été conçu ;
- défauts qui vous ont été notifiés par GREGOIR et que vous avez acceptés au moment de l'achat ;
- véhicules avec lesquels vous avez participé directement ou indirectement à des rallies ou des compétitions, sans l'autorisation explicite de GREGOIR.

§6 Pour les vices cachés qui existaient au moment de la livraison, dans la mesure où ils rendent le véhicule impropre à l'usage auquel il est destiné ou en réduisent sensiblement l'usage, les articles 1641 à 1649 de l'ancien Code civil sont d'application.

§7 Si vous n'êtes pas un « consommateur », vous devez signaler immédiatement par lettre recommandée les défauts visibles de la peinture, de la carrosserie ou de l'intérieur. Les autres défauts visibles doivent être signalés dans les 10 jours suivant la livraison.

8. Garantie supplémentaire

§1 En plus de la garantie légale, une garantie conventionnelle étendue ou modifiée est disponible. Les conditions et les délais de GREGOIR à cet égard sont clairement décrits dans un document de garantie distinct.

Lors de l'achat d'un véhicule neuf, vous recevrez un document intitulé « **Conditions de garantie** », lors de l'achat d'un véhicule d'occasion BMW PREMIUM ou MINI NEXT, un « **Livret de garantie** ».

§2 Vous reconnaissez expressément avoir reçu de GREGOIR un exemplaire des présentes conditions de garantie commerciale et les accepter.

9. Rappels

§1 GREGOIR vous informera immédiatement si un constructeur annonce un rappel. Vous recevrez ainsi des instructions claires sur les mesures à prendre. Il peut s'agir, par exemple, d'un suivi ou d'une réparation dans un point de service spécifique, d'un échange ou d'un retour. Les coûts associés sont à la charge du constructeur.

§2 Les rappels n'affectent pas les conditions et/ou les périodes de garantie et ne donnent pas droit à un dédommagement supplémentaire.

PROCESSUS DE COMMANDE & DROIT DE RÉTRACTATION

10. Commande de véhicules

§1 Vous reconnaissez avoir reçu de GREGOIR toutes les informations nécessaires et claires concernant le véhicule (conformément à l'A.R. du 05.04.2019 sur les contrats de vente de véhicules à moteur) et que les coordonnées du vendeur soient clairement affichées au recto du contrat de vente.

§2 Vous pouvez, si vous le souhaitez, commander des options supplémentaires pour les intégrer au véhicule commandé après la conclusion d'un contrat d'achat, à condition que :

- le processus de production le permet encore ;
- cette commande supplémentaire est convenue par écrit et signée par les parties ;

La commande supplémentaire n'est définitive que lorsque vous avez accepté par écrit les options supplémentaires que vous souhaitez commander et le prix supplémentaire à payer pour celles-ci.

§3 Vous reconnaissez et acceptez que la production, les techniques, la technologie et le design sont soumis à des évolutions dans le secteur automobile et que, dans les nouveaux véhicules, certains détails peuvent différer légèrement du modèle commandé. Toutefois, ceux-ci ne doivent pas porter atteinte aux caractéristiques spécifiques et/ou à l'utilisation que vous souhaitez en faire, telles que décrites dans le bon de commande.

11. Confirmation de commande

§1 GREGOIR peut accepter ou refuser des commandes à sa discrétion. Sont refusées, par exemple, les commandes qui semblent provenir d'un profil frauduleux ou de clients ayant des litiges en cours.

§2 Si les marchandises sont commandées et livrées le même jour, la facture fait foi.

12. Période d'essai et droit de rétractation

§1 Si vous êtes un consommateur au sens de l'art. 1.1 ; 2° du Code de droit économique et non une société ou une personne morale, vous avez le droit de révoquer le contrat d'achat sans donner de raison dans un délai de 14 jours calendriers à compter du jour où vous ou un tiers désigné par vous, qui n'est pas le transporteur, prend physiquement possession des marchandises ou du véhicule, dans le cas de contrats d'achat conclus à distance (c'est-à-dire en dehors de la zone de vente de GREGOIR).

§2 Le droit de rétractation ne s'applique pas aux biens et/ou véhicules qui :

- qui ont été fabriqués ou adaptés selon les spécifications du client ou clairement personnalisés ;
- qui sont des véhicules neufs fabriqués selon les spécifications que vous avez fournies ;
- qui sont susceptibles de se détériorer ou atteindront bientôt leur date de validité ;
- qui ne peuvent être restitués pour des raisons d'hygiène et/ou de santé (publique) ;
- dont le sceau a été brisé après la livraison ;

§3 Pour exercer le droit de rétractation, vous devez :

- confirmer cette décision dans un délai de 14 jours calendriers et par écrit à GREGOIR. Vous pouvez utiliser le formulaire de rétractation ci-joint à cette fin, mais vous n'êtes pas obligé de le faire.
- renvoyer les biens et tous les accessoires et manuels fournis avec eux à GREGOIR dans un délai de 14 jours calendriers à compter de votre notification de rétractation. Dans la mesure du possible, vous pouvez ajouter les matériaux d'emballage d'origine au retour. Les coûts directs et les risques liés aux retours sont à votre charge.

§4 En cas de rétractation valide, GREGOIR rembourse tous les montants payés jusqu'alors dans les 30 jours suivant la notification de la rétractation. Pour les contrats de vente, GREGOIR peut reporter la date de paiement jusqu'à ce que tous les biens aient été retournés ou jusqu'à ce que vous ayez prouvé qu'ils ont été retournés, selon la première éventualité.

LIVRAISON & RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

13. Modalités de livraison

§1 Sauf convention contraire expresse, les biens et les véhicules sont livrés à l'adresse indiquée sur le bon de commande, en principe le siège social de GREGOIR.

§2 GREGOIR vous informera dès que les biens ou les véhicules commandés seront disponibles pour l'enlèvement. Si vous refusez de prendre livraison ou de retirer les biens dans le délai convenu, GREGOIR peut facturer des frais supplémentaires de stockage/d'entreposage.

§3 Si la livraison par GREGOIR a été convenue à une adresse fournie par vous, vous devez fournir des coordonnées correctes à cette fin, signaler rapidement tout changement et prendre les mesures nécessaires pour que la livraison puisse se dérouler sans problème et en toute sécurité. Tout temps d'attente dépassant le temps strictement nécessaire au chargement et au déchargement peut être facturé séparément par GREGOIR.

§4 Si les biens ou services n'ont été livrés qu'en partie ou en plusieurs fois, GREGOIR peut facturer séparément les biens alors livrés. Vous ne pouvez pas décider de différer le paiement tant que tout ce qui a été commandé n'a pas été livré.

§5 Vous supportez le risque dès que vous, ou une personne désignée par vous qui n'est pas le transporteur, prenez physiquement possession des biens ou du véhicule.

14. Retard de livraison des véhicules

§1 Si vous êtes un consultant au sens du Code de droit économique ou au sens de l'article 1649 bis § 2.1° du Code civil, le bon de commande mentionnera la dernière date de livraison

strictement applicable. Si le véhicule n'est pas livré à cette date, vous bénéficiez des droits suivants :

- Aviez-vous mentionné sur le bon de commande que la date de livraison était essentielle pour vous ? Vous pouvez alors résilier unilatéralement l'accord.
- Dans tous les autres cas, GREGOIR proposera une date de livraison ajustée. Si cette nouvelle date est dépassée, vous pouvez résilier le contrat et vous avez le droit à une indemnisation pour les dommages effectivement subis, jusqu'à un maximum de 15 % du prix total du véhicule.

En cas de résiliation de l'accord, GREGOIR remboursera toute avance déjà versée dans un délai de 8 jours civils à compter de la notification de la résiliation.

§2 Si vous n'êtes pas un consommateur au sens du Code de droit économique ou au sens de l'article 1649 bis § 2.1° du Code civil, le délai de livraison est toujours indicatif sans engagement ferme de la part de GREGOIR.

§3 Si, pour une raison autre que la force majeure, vous ne pouvez prendre livraison du Véhicule commandé à la date de livraison convenue, GREGOIR vous adressera une mise en demeure formelle. À partir de 10 jours civils après son envoi, GREGOIR peut facturer des frais de garage et/ou résilier l'accord et/ou demander des indemnités pour les dommages subis, qui peuvent s'élever à 15 % du montant du bon de commande.

15. Réserve de propriété

§1 Conformément à l'article 3 : 92 du Code civil, GREGOIR reste propriétaire des biens et des véhicules livrés jusqu'au paiement intégral du prix d'achat convenu. Si vous ne respectez pas votre obligation de paiement, quelle qu'en soit la raison, GREGOIR peut suspendre la livraison prévue ou la relancer, que ce soit ou non en récupérant les biens ou les véhicules par ses propres moyens ou par l'intermédiaire d'un transporteur mandaté, et résilier l'accord. Le client autorise GREGOIR à inscrire ce droit de propriété au Registre des gages.

§2 Si vous avez commandé des biens pour un autre utilisateur final ou si vous les avez revendus, GREGOIR n'est lié que par ses obligations à votre égard. Vous assumez vous-même les responsabilités et les obligations légales à l'égard de l'utilisateur final.

§3 L'acheteur s'interdit, jusqu'au paiement intégral des biens, de vendre, louer, exporter, donner en gage (et notamment en gage de fonds de commerce) ou aliéner le bien de quelque manière que ce soit et l'acheteur s'interdit d'y apporter toute modification susceptible de diminuer la valeur du véhicule. Vous vous engagez à maintenir le bien en parfait état. Lors de la cession d'un véhicule impayé par l'acheteur, ce dernier transfère automatiquement et inconditionnellement sa créance légale sur son débiteur à GREGOIR.

ENTRETIEN & RÉPARATIONS

16. Choix du réparateur

§1 Vous pouvez choisir le lieu de réparation ou d'entretien de votre voiture. Notez que les opérations doivent être effectuées conformément aux instructions du constructeur afin d'éviter tout dommage dû à une réparation ou à un entretien incorrect qui ne serait pas couvert par la garantie.

17. Politique de rendez-vous GREGOIR

§1 Le client qui prend rendez-vous pour un entretien ou une réparation reconnaît disposer de la signature nécessaire et de l'autorité décisionnelle et/ou du consentement du propriétaire pour présenter le véhicule à GREGOIR.

§2 Un rendez-vous distinct doit être pris pour chaque véhicule.

§3 GREGOIR peut refuser de nouveaux rendez-vous si vous annulez régulièrement des rendez-vous ou si vous ne vous présentez pas régulièrement.

18. Annulation d'un rendez-vous d'entretien/de réparation

§1 Vous pouvez annuler sans frais un rendez-vous pris pour un entretien ou une réparation dans un centre de service GREGOIR, à condition de le notifier au moins 24 heures avant le rendez-vous prévu. En cas d'annulation tardive ou si le client ne se rend pas à son rendez-vous, GREGOIR peut facturer intégralement les frais déjà engagés (par exemple, les pièces de rechange commandées) et, si ce dernier le souhaite, les heures de travail qui vous ont été réservées.

19. Exécution

§1 Les délais d'exécution des travaux d'entretien et de réparation sont toujours indicatifs. Vous ne pouvez tirer aucun droit d'un retard, quelle qu'en soit la raison.

§2 Votre voiture est conduite avec la plus grande prudence par le personnel de GREGOIR, mais ceci sous votre responsabilité.

FORCE MAJEURE & RÉSILITATION

20. Force majeure

§1 GREGOIR peut résilier l'accord s'il lui est impossible de remplir ses obligations en raison d'un cas de force majeure temporaire ou permanent. Ceci inclut toutes les circonstances qui ne peuvent être raisonnablement influencées par GREGOIR telles que, mais sans s'y limiter : pandémie, grèves, restrictions de circulation, conditions météorologiques exceptionnelles, incendie...

§2 La partie qui invoque la force majeure doit en informer l'autre partie par lettre recommandée dans un délai de 8 jours civils.

§3 En cas de force majeure, GREGOIR remboursera les sommes déjà versées, sans dédommagement supplémentaire.

§4 Lorsque GREGOIR dépend de tiers (comme la fourniture de biens ou de véhicules), les dispositions ci-dessus relatives à la force majeure s'appliquent également aux propres obligations de GREGOIR, si elles sont retardées ou empêchées de ce fait.

21. Résiliation

§1 Les parties peuvent résilier l'accord à l'amiable et sans frais si l'autre partie ne remplit pas ses obligations contractuelles. Les parties se confirment mutuellement leur intention de résilier l'accord par écrit, de manière motivée et dans les plus brefs délais.

Vous pouvez également résilier unilatéralement et sans frais l'accord si GREGOIR ne peut proposer une solution appropriée, sans inconvénient déraisonnable ou dans un délai raisonnable, pour remédier à des défauts graves pendant la période de garantie.

§2 Vous restez redevable des dettes nées avant la date de résiliation.

§3 GREGOIR peut résilier unilatéralement et sans dédommagement l'accord si :

- il est dans l'impossibilité de remplir ses obligations pour cause de force majeure ;
- vous ne respectez pas l'obligation de paiement ;

§4 Si le constructeur arrête la production d'un véhicule neuf commandé, le contrat d'achat est résilié de plein droit.

SITE WEB & COOKIES

22. Gestion

§1 Le site Web utilisé par GREGOIR est exploité par BMW Belgium Luxembourg NV. Les produits de financement et d'assurance mentionnés sur le site Web sont offerts par BMW Financial Services Belgium NV, qui fait partie du BMW Group. GREGOIR n'est pas responsable de la fonctionnalité, du contenu ou de la sécurité du site Web.

23. Conditions du site web

§1 Toute utilisation du site Web implique l'acceptation des conditions d'utilisation susmentionnées (dont une copie peut également être obtenue auprès de GREGOIR avant de visiter le site Web, si vous le souhaitez) :

- Conditions d'utilisation du site Web : <https://gregoir.bmw.be/nl/wettelijke-bepalingen>
- Politique de confidentialité : <https://gregoir.bmw.be/nl/privacy>
- Politique en matière de cookies : <https://gregoir.bmw.be/nl/cookies>
- Clause de non-responsabilité concernant les médias sociaux : <https://gregoir.bmw.be/nl/node/112>

VIE PRIVÉE & PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

24. Vie privée

§1 GREGOIR respecte votre vie privée conformément à la loi belge du 8.12.1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Vos données seront traitées comme des informations confidentielles. GREGOIR n'utilise vos données à caractère personnel que pour l'exécution de l'accord, le traitement des plaintes, les procédures comptables et les communications informatives et promotionnelles.

§2 Vous autorisez expressément le vendeur à traiter les informations fournies et, le cas échéant, les données à caractère personnel qui y sont prétendument incluses, pour l'exécution de l'accord.

§3 Si cela est nécessaire pour atteindre les objectifs fixés, vos données à caractère personnel seront partagées avec d'autres sociétés de l'Espace économique européen directement ou indirectement liées au vendeur ou avec tout autre partenaire du vendeur.

§4 GREGOIR n'a pas accès à vos identifiants et mots de passe. Vous devez les gérer vous-même et les protéger contre tout accès non autorisé.

§5 Vous avez le droit d'accéder et de corriger vos données à caractère personnel auprès de GREGOIR et de vous opposer gratuitement à leur utilisation à des fins de marketing direct. Pour ce faire, adressez une demande écrite et datée à GREGOIR à laquelle vous joindrez une preuve d'identité valide.

25. Droits de propriété intellectuelle

§1 Tous les documents, images, textes, dessins et toutes les autres œuvres de l'esprit créés ou proposés par GREGOIR ou des tiers, quelle que soit leur forme, sont protégés par le droit d'auteur et par toutes les réglementations applicables en matière de droit de la propriété intellectuelle, au sens le plus large du terme. Il est interdit de les distribuer, de les copier, de les divulguer ou de les utiliser de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable explicite de GREGOIR.

§2 Lorsque GREGOIR affiche ou transmet des informations provenant de partenaires, d'agences gouvernementales ou de tiers, ces informations sont purement indicatives et ne garantissent pas l'exactitude du contenu. Vous devez vérifier vous-même ces informations auprès des organisations et autorités compétentes.

RESPONSABILITÉ

26. Responsabilité

§1 Conformément à l'art. VI.83, 13° du Code de droit économique, GREGOIR n'est responsable que des dommages directs résultant du non-respect de l'engagement souscrit ou causés par une faute lourde intentionnelle ou un dol de GREGOIR et/ou de son/ses mandataire(s).

§2 La responsabilité directe de GREGOIR est limitée à un maximum du montant principal de la facture (partielle) pour les biens et/ou services livrés auxquels se rapporte le dommage subi. En aucun cas, cet événement ne vous libère de l'obligation de payer les factures qui ne sont pas directement liées au dommage. Si GREGOIR s'avère responsable, pour quelque dommage que ce soit, l'indemnisation sera en tout état de cause limitée au montant que le client devait à GREGOIR ou au montant versé par l'assurance de GREGOIR à ce titre. Vous pouvez demander les risques assurés et les montants des limites par courrier électronique.

§3 La responsabilité de GREGOIR pour tout dommage causé par des défauts est régie par la loi du 25.02.1991 relative à la responsabilité du fait des produits défectueux.

§4 GREGOIR n'est pas responsable des dommages indirects consécutifs tels que, mais non limités : au vandalisme, au vol ou à la perte de biens personnels, au manque à gagner, aux indemnités non allouées par les assureurs...

§5 Vous devez notifier à GREGOIR, dans les meilleurs délais et avec le plus de détails possibles, tout événement ou situation susceptible de donner lieu à une réclamation ou à une demande à l'encontre de GREGOIR, que ce soit de la part d'un tiers ou autrement.

27. Engagement et transfert des droits

§1 GREGOIR est un commerçant indépendant et agit en son nom et pour son propre compte. GREGOIR n'est pas mandataire du constructeur ou de l'importateur qui n'est donc pas lié par les actions de GREGOIR.

§2 Si vous avez conclu un accord séparé ou supplémentaire avec un tiers (par exemple pour des services supplémentaires), les droits, obligations et responsabilités de GREGOIR sont limités aux services qu'il fournit lui-même.

§3 Vous vous engagez expressément à ne pas céder à des tiers, à titre onéreux ou gratuit, les biens ou les véhicules livrés pendant la durée de l'accord en cours avec GREGOIR, sans l'accord exprès de GREGOIR.

CONDITIONS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

28. Prix

§1 Tous les prix indiqués par GREGOIR sont en euros et comprennent tous les frais que vous êtes tenu de payer (tels que les taxes légales). Les éventuels frais supplémentaires ou remises sont toujours indiqués séparément.

§2 Pour l'achat de véhicules :

- le prix de vente convenu n'est pas révisable ;
- tous les accessoires légaux (« le kit légal ») sont inclus dans le prix.

29. Paiements

§1 Les paiements à GREGOIR sont possibles :

- par virement bancaire au numéro de compte figurant sur le bon de commande/la facture ;
- par le biais d'un paiement en ligne où le paiement est transféré via une connexion SSL sécurisée à un fournisseur de paiement externe tel que « Stripe », « Adyen », « Payworld » ou « CCV », qui crypte toutes les données de paiement. Les données de paiement critiques ne sont pas stockées par GREGOIR ;
- par domiciliation bancaire automatique pour laquelle vous signez un mandat ;
- par carte de débit ou de crédit ou via Payconiq à l'agence de GREGOIR ;
- GREGOIR n'accepte pas les chèques comme moyen de paiement.

§2 En effectuant un paiement en ligne, vous autorisez irrévocablement GREGOIR à régler les paiements dus via la carte de crédit ou de débit communiquée.

30. Avances

§1 Les contrats de vente de véhicules sont conclus sous la condition suspensive du paiement de l'avance. Sous réserve de votre accord et sans préjudice de l'application du Livre VII du Code de droit économique sur le crédit à la consommation, GREGOIR ne peut exiger un paiement anticipé supérieur à 15 % du prix d'achat total du véhicule. Le montant de l'avance sera précisé sur le bon de commande.

§2 Un paiement anticipé implique une présomption réfutable d'acceptation des conditions générales et de la politique d'annulation et de rétractation qu'elles contiennent.

31. En cas de paiement par financement

§1 Les achats avec financement sont effectués conformément aux règles sur le crédit à la consommation du Livre VII du Code de droit économique qui prévoient expressément la possibilité de renoncer au contrat de crédit.

§2 Le paiement par financement doit être explicitement mentionné au recto du bon de commande.

§3 Si l'achat a été conclu avec un financement, sous la condition suspensive de l'octroi d'un financement sans l'intervention de GREGOIR, et que le financement est refusé, vous devez en informer GREGOIR immédiatement et fournir une preuve écrite du refus de financement dans un délai d'un mois à compter de la signature du bon de commande. GREGOIR remboursera l'avance déjà versée. Si vous ne respectez pas cette procédure, vous serez redevable de dommages et intérêts d'un montant de 15 % du prix total du véhicule ou d'un montant supérieur si GREGOIR peut prouver l'ordre de grandeur du dommage réel.

32. Acquisition d'un véhicule d'occasion

§1 La valeur d'acquisition d'un véhicule d'occasion doit être explicitement mentionnée sur le bon de commande. Ce prix est définitif, sauf si l'état de la voiture au moment où vous la livrez ne répond plus aux exigences spécifiques convenues.

§2 La prise en charge est subordonnée à la livraison et au paiement de votre nouveau véhicule. Vous devez également prouver que vous êtes le propriétaire légal du véhicule à reprendre et que tous les engagements liés à son financement ont été respectés.

33. Délai de paiement

§1 Le mode et le délai de paiement sont toujours explicitement indiqués sur le bon de commande/la facture. En principe :

- à la livraison des biens/véhicules, le montant dû (ou le solde après règlement par avance) doit être payé intégralement au moment de la livraison ;
- les factures d'entretien et/ou de réparation sont payables au comptant lors de l'enlèvement de la voiture.

§2 Une facture n'est considérée comme payée que lorsque le paiement a été reçu sur le compte bancaire de GREGOIR. Vous devez vérifier que les paiements ont été correctement effectués et débités de votre compte. GREGOIR n'est pas responsable des paiements qui n'ont pas été effectués avec succès.

34. Risques d'insolvabilité

§1 Vous devez immédiatement informer GREGOIR des risques d'insolvabilité, de règlement de dettes ou de tout autre scénario susceptible d'affecter, de suspendre ou d'empêcher le paiement ponctuel et intégral dans quelque mesure que ce soit.

35. Facturation

§1 La personne ou l'entreprise qui passe commande est considérée comme le client qui est codébiteur et responsable du paiement de la facture, même si la facture est établie et envoyée au nom d'un tiers.

36. Recouvrement des factures en cas de retard de paiement

§1 En cas de dépassement du délai de paiement, quelle qu'en soit la raison, GREGOIR entame une procédure de recouvrement, par l'intermédiaire ou non d'un tiers externe auquel GREGOIR

transfère les données nécessaires à cette fin. Vous restez redevable de l'indemnisation intégrale des frais de recouvrement extrajudiciaires et/ou judiciaires.

§2 Recouvrement des factures auprès des consommateurs conformément au livre XIX (Code de droit économique)

Si le délai de paiement est dépassé, vous recevrez un premier rappel de paiement (pour lequel vous ne payez pas de frais) avec un délai de 14 jours calendrier commençant le troisième jour ouvrable après l'envoi du rappel au consommateur pour payer le montant dû. Lorsque le rappel est envoyé par voie électronique, le délai de quatorze jours calendrier commence à courir le jour calendrier suivant le jour où le rappel a été envoyé au consommateur. Si ce délai est dépassé, les frais de recouvrement suivants sont dus :

- **Les intérêts de retard** conformément à l'article 5 de la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales :

https://financien.belgium.be/nl/over_de_fod/structuur_en_diensten/algemene_administraties/thesaurie/rentevoet_betalingsachterstand_handelstransacties

- **La clause unique de dédommagement**

- 20,00 € pour les créances inférieures ou égales à 150,00 €
- 30,00 € + 10 % sur le montant impayé de la tranche comprise entre 150,01 € et 500,00 €
- 65,00 € + 5 % sur le montant impayé de la tranche supérieure à 500,01 € avec un maximum de 2 000,00 €

- **Les frais de rappel forfaitaires** de 7,50 € par lettre, plus les frais d'envoi, pour chaque lettre à partir de la 4^e lettre de rappel par année civile.

Vous avez le droit de demander des informations supplémentaires sur les factures, de demander un plan de paiement échelonné et de contester les factures reçues. À cette fin, vous devez adresser une demande écrite et motivée à GREGOIR dans un délai de 14 jours calendrier, après quoi GREGOIR et/ou ses agents de recouvrement désignés suspendront temporairement la procédure de recouvrement conformément aux termes légalement définis du Livre XIX du Code de droit économique. Vous devez signaler immédiatement toute médiation de dettes.

§3 Recouvrement des factures auprès des entreprises

Si vous êtes entrepreneur, les dispositions légales relatives au recouvrement des factures dans les transactions commerciales s'appliquent, y compris les dispositions relatives aux intérêts dus conformément à l'article 5 de la loi sur les retards de paiement du 02/08/2002. En cas de paiement tardif ou incomplet, à compter de la date d'échéance de la facture, une indemnité forfaitaire est due sur le montant dû, de plein droit et sans mise en demeure ni préavis. Cette clause de dédommagement s'élève à 10 % du montant principal avec un minimum de 50,00 €, augmenté d'un forfait de frais administratifs de 12,50 € et à nouveau augmenté des éventuels frais bancaires, d'envoi et/ou de transaction dans la mesure où ils sont applicables et de l'éventuel frais de contentieux.

37. Assurance

§1 Si vous êtes assuré pour les frais qui vous sont facturés par GREGOIR, vous devez soumettre vous-même les documents nécessaires à la compagnie d'assurance. GREGOIR n'est pas responsable de l'octroi ou non des indemnités par l'assureur, ni des conséquences d'une transmission incorrecte ou tardive.

38. Remboursements

§1 Si vous avez le droit à un remboursement, GREGOIR vous remboursera en utilisant le même moyen de paiement que celui avec lequel vous avez effectué la transaction initiale, à moins que vous ne fournissiez expressément des informations de paiement différentes.

§2 Les remboursements sont effectués dès que possible, selon les délais susmentionnés, ou au plus tard dans les 14 jours.

§3 Aucun intérêt, frais de transaction ou de gestion n'est jamais dû sur les avances et les remboursements entre les parties.

39. Clause de réciprocité

§1 En vertu de l'article VI.83 du Code de droit économique 17°, vous avez le droit à une compensation équivalente en tant que Client-Consommateur si GREGOIR ne remplit pas ses engagements. Si les conditions ne précisent pas de montant spécifique à cet effet, les parties conviennent d'indemniser les dommages réels subis, à moins qu'un montant plus élevé puisse être démontré.

LITIGES ET DROIT APPLICABLE

40. Litiges

§1 Les parties conviennent de régler leurs litiges à l'amiable dans la mesure du possible, que ce soit ou non par la désignation d'un médiateur indépendant.

§2 En cas de litige, le consommateur peut également s'adresser à :

- la plateforme ODR pour la résolution des litiges en ligne : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=NL>
- la commission de réconciliation Automoto <https://verzoeuingautomoto.be>

41. **Droit applicable**

§1 Le droit belge s'applique, sauf lorsque des dispositions impératives du droit international privé sur le droit applicable aux consommateurs entrent en jeu et désignent un droit différent. En cas de litige, les tribunaux (belges) du siège social de GREGOIR sont compétents, sauf en cas d'application des dispositions impératives relatives à la compétence en matière de contrats de consommation. Les tribunaux sont alors compétents en vertu du droit international privé.

§2 La Convention de Vienne sur les ventes est expressément exclue

§3 Vous acceptez que les communications analogiques et numériques, les sauvegardes et les images des caméras puissent être utilisées comme preuves.

ANNEXE 1 : APERÇU DES ENTREPRISES LIÉES

Les conditions générales ci-dessus s'appliquent à tout accord conclu entre vous, en tant que client, et GREGOIR ou entre vous, en tant que client, et une société affiliée à GREGOIR, telle que :

1. **GREGOIR NV | BE 0428.105.144**
Avenue dde l'Exposition 317, 1090 **Bruxelles**
Tél. +32 (0)2 474 04 74
sales.jette@gregoir.net.bmw.be
BELFIUS - IBAN : BE 43 7855 2357 6501 | BIC : GKCCBEBB
2. **GREGOIR & CO NV | BE0465.140.140**
Bevrijdingslaan (APP) 199, 9200 **Termonde**
Tél. +32 (0)52 26 13 40
sales.dendermonde@gregoir.net.bmw.be
ING - IBAN : BE17 3930 1501 8521 | BIC : BBRUBEBB
KBC - IBAN : BE61 4428 5837 1117 | BIC : KREDBEBB
3. **GREGOIR RV NV | BE0459.844.732**
Westerring 27b, 9700 **Audenarde**
Tél. +32 (0)55 33 70 80
sales.oudenaarde@gregoir.net.bmw
BELFIUS - IBAN : BE88 0689 4969 9341 | BIC : GKCCBEBB
4. **GREGOIR RV NV | BE0459.844.732**
Xavier De Cocklaan 48-50, 9831 **Laethem-Saint-Martin**
T +32 (0)9 280 70 80
sales.latem@gregoir.net.bmw.be
KBC - IBAN : BE11 4495 6463 4148 | BIC : KREDBEBB
5. **H.GREGOIR NV | BE0415.688.451**
Rijksweg 31, 2870 **Puurs-Sint-Amands**
Tél. +32 (0)3 886 24 12
sales.puurs@gregoir.net.bmw.be
KBC - IBAN : BE66 4177 0903 8243 | BIC : KREDBEBB
6. **GREGOIR MOTORBIKES NV | BE 0846.774.564**
Laarbeeklaan 17, 1090 **Brussel**
Tél +32 (0)2 669 74 74
info.motorrad@gregoir.net.bmw.be
BELFIUS - IBAN : BE 46 0689 0815 3736 | BIC : GKCCBEBB
7. **Gregoir 4W PUURS NV | BE1003.911.792**
Rijksweg 31, 2870 **Puurs-Sint-Amands**
Tél. +32 (0)3 886 24 12
info@gregoir.net.bmw.be
BELFIUS BE94 0689 5083 1514 | BIC : GKCCBEBB
8. **GREGOIR MOBILITY SERVICES NV | BE0774.985.557**
Rijksweg 31, 2870 **Puurs-Sint-Amands**
Tél. +32 (0)3 886 24 12
gms@gregoir.net.bmw.be
BELFIUS BE74 0689 4285 7407 | BIC : GKCCBEBB
9. **Gregoir CP BV | BE0479.569.087**
Rijksweg 55, 2870 **Puurs-Sint-Amands**
Tél +32 (0)3 886 24 12
carrosserie.puurs@gregoir.com
BELFIUS BE74 0689 xxxx xxxx | BIC : GKCCBEBB

Veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive et qu'elle peut être modifiée ou complétée par des fusions, des acquisitions ou d'autres changements liés à la structure actuelle ou future de l'entreprise.

ANNEXE 2 : MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

À utiliser pour révoquer un accord selon la procédure décrite dans les conditions générales de GREGOIR en renvoyant ce formulaire dans les délais légaux.

Je vous informe par la présente que je souhaite révoquer notre accord :

Description des biens ou services commandés :

.....

Commandé à la date :

Commandé auprès de :

Livré à la date :

Livré à l'adresse :

Nom du consommateur :

Adresse du consommateur :

Numéro de compte pour un éventuel remboursement :

Date & Signature (uniquement en cas d'envoi du formulaire par la poste)